



Actus Agricoles

Le ministre de l'Agriculture a ouvert mercredi 19 octobre le 3ème Comité national de pilotage de la feuille de route « Prévention du mal-être en agriculture » qui se réunissait sous la présidence de Daniel Lenoir, coordinateur national.

Depuis la fin des années soixante, le risque suicidaire en agriculture est supérieur à ce qu'il est pour le reste de la population française. « La première prévention du suicide, c'est déjà d'en parler, et non pas l'inverse, comme on le croit trop souvent en craignant que cela ne favorise le passage à l'acte » a rappelé Marc FESNEAU. C'est ce qu'a voulu faire l'ensemble du monde agricole avec la **feuille de route « Prévention du mal-être »** lancée il y a presque un an par les ministres chargés de l'agriculture, du travail, de la santé et des solidarités.

Celle-ci est mise en œuvre au plus près des territoires ruraux par des **comités départementaux** mis en place par les préfets. Il s'agit de comités pléniers réunissant, à l'image du Comité national, l'ensemble des parties prenantes de la feuille de route (collectivités territoriales, profession agricole, syndicats, associations, services et administrations ...) et de comités techniques mobilisant les référents des administrations, des Agences régionales de santé, de la Mutualité sociale agricole, souvent des Chambres d'agriculture pour coordonner les initiatives et déployer les dispositifs qu'elle prévoit.

A ce jour, 78 départements ont installé ces comités, indique le ministère dans un communiqué du 25 octobre 2022. D'ici la fin de l'année, ce sont tous les départements qui en seront dotés, conformément à l'engagement du Gouvernement. La première mission de ces comités est de développer le **réseau des sentinelles** en agriculture, qui vise à assurer « le repérage précoce des personnes en difficultés, et l'alerte auprès des structures susceptibles de les aider » et repose sur l'engagement citoyen de personnes volontaires. Le comité national a validé le principe d'une charte de ce réseau, qui repose sur la bienveillance et la confiance et garantit la confidentialité sur la situation des personnes en difficultés.

Le comité de pilotage a aussi permis de faire le point sur l'**accompagnement des victimes et de leur famille**. Ainsi, le dispositif Vigilans de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide porté par le ministère de la santé va être déployé en agriculture.

La feuille de route prévoit également d'agir sur **les facteurs de mal-être**, notamment ceux liés à la situation économique et sociale et ceux liés à la santé et à la sécurité au travail, en insistant sur le rôle que peut jouer l'enseignement agricole et la formation continue dans ce domaine. Le ministre a notamment rappelé l'assouplissement le 5 août dernier de la procédure « Area » (aide à la relance des exploitations agricoles) à destination des agriculteurs en difficulté.

Marc FESNEAU a par ailleurs souhaité que la feuille de route intègre davantage la résolution des difficultés liées à **la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle et familiale** particulièrement importantes en agriculture : « il faut des exploitations agricoles viables, mais aussi vivables ».

La feuille de route doit ainsi contribuer à « assurer la pérennité de l'outil de production que constitue la Ferme France ». A cet égard et comme demandé par le ministre, le comité de pilotage contribuera aux travaux préparatoires du **pacte d'orientation et d'avenir pour l'agriculture** annoncé par le président de la République.

« La feuille de route doit déboucher sur un dispositif permanent d'accompagnement des transitions agricoles qui favorise le bien-être de tous ceux qui contribuent à couvrir une part importante des besoins fondamentaux du pays. On ne gagnera pas la bataille de la souveraineté alimentaire sans se préoccuper du moral et de la santé des agriculteurs et des salariés de l'agriculture » a indiqué Marc Fesneau.